

**COMMENTAIRES DE ALMASSA BAIE-TRINITÉ ET
DE SCIERIE NORBOIS SUR LES PROJETS
DE RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE
ET
DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC PASTEUR**

Présenté à :

Mme Claudette Journeaux
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Préparé par :



Almassa
Baie-Trinité

 **Norbois**

Le 3 juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. PRÉSENTATION DE ALMASSA BAIE-TRINITÉ ET DE SCIERIE NORBOIS	4
2. L'INTÉRÊT DE ALMASSA BAIE-TRINITÉ ET DE SCIERIE NORBOIS AUX PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC PASTEUR	4
3. NOTRE OPINION SUR LES PROJETS	4
4. PROPOSITIONS :	5
CONCLUSION	7
ANNEXE A	8

INTRODUCTION

Ce bref mémoire fait suite à la première partie des audiences publiques concernant les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité du lac Pasteur. Suite à ces audiences, nous avons constaté qu'il existe de fortes pressions pour que ces projets soient agrandis de façon importante. Nous voulons donc, par la présente, vous soumettre nos inquiétudes, nos commentaires ainsi que nos propositions sur ces projets.

1. PRÉSENTATION DE ALMASSA BAIE-TRINITÉ ET DE SCIERIE NORBOIS

Almassa Baie-Trinité inc. et Scierie Norbois inc. sont des entreprises oeuvrant dans le sciage. Ces usines appartiennent à la même entité soit Almassa industries inc. Ces deux (2) scieries disposent de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans des aires communes (voir annexe A) qui sont affectées par les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité du lac Pasteur.

- 1- Almassa Baie-Trinité Inc., est située dans la municipalité du même nom. L'usine, bien que fermée temporairement, dispose d'un CAAF de 190 380 m³/an de bois dans les aires communes 094-20, 093-01 et 093-02. Elle emploie 65 travailleurs en usine et quelques 100 travailleurs en forêt qui s'activent eux aussi aux opérations de récolte et d'aménagement du territoire.
- 2- Scierie Norbois Inc., opère une usine dans la municipalité de Port-Cartier (secteur Rivière Pentecôte). L'usine dispose d'un CAAF de 158 500 m³/an de bois dans les aires communes 094-20 et 094-02. Elle emploie environ 50 travailleurs d'usine et quelques 80 travailleurs forestiers qui s'activent à la récolte et à l'aménagement du territoire forestier.

2. L'INTÉRÊT DE ALMASSA BAIE-TRINITÉ ET DE SCIERIE NORBOIS AUX PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC PASTEUR.

Almassa Baie-Trinité et Scierie Norbois sont favorables à la création d'aires protégées sur le territoire québécois dans le but de conserver des territoires naturels intacts pour la génération actuelle et pour les générations futures. Par contre, nous nous sentons directement interpellés par ces projets étant donné que ces derniers touchent directement nos territoires d'approvisionnement et que cela aura nécessairement un impact négatif majeur sur nos approvisionnements.

Notre intérêt se concentre principalement sur le projet de la réserve aquatique de la rivière Moisie qui affecte les aires communes 094-20 et 094-02 et, dans une moindre mesure, sur le projet réserve de biodiversité du lac Pasteur qui affecte l'aire commune 094-20.

3. NOTRE OPINION SUR LES PROJETS

Le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie dans l'aire commune 094-20

Nous considérons que ce projet est convenable dans sa forme actuelle. Par contre, nous nous opposons à tout agrandissement de cette réserve à l'intérieur de l'aire commune 094-20. En effet, l'ajout du bassin de la rivière Ouapatek à la réserve aquatique de la rivière Moisie aurait pour effet de réduire de 93 000 m³ la possibilité annuelle de coupe de l'aire commune (source :MRNFP- secteur forêt document DB34ab). De plus, toujours selon le MRNFP- secteur forêt, l'agrandissement de la réserve aquatique dans tout le bassin de la rivière Moisie aurait un impact négatif de 127 000 m³ sur

la possibilité forestière régionale. Il est important ici de mentionner qu'il s'agit d'un impact minimum car ce calcul ne tient pas compte de certaines superficies (parcelles exclues) qui pourraient soutenir un volume de possibilité forestière. Il est évident que de tels impacts (baisse d'approvisionnement des industries de 7 % à 10 %) ne peuvent être envisagés sans remettre en cause la structure, voire l'existence même de notre industrie dans la région.

Le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie dans l'aire commune 094-02

Nous considérons que ce projet est plus qu'inacceptable dans sa forme actuelle. La réalisation de ce projet entraînerait une réduction de la possibilité forestière de 2 300 m³ (source :MRNFP- secteur forêt document DB34ab) sur une possibilité forestière totale de 9 500 m³. De plus, toujours selon le MRNFP- secteur forêt, l'agrandissement de la réserve aquatique dans tout le bassin de la rivière Moisie aurait un impact négatif de 6 900 m³ sur la possibilité forestière de l'aire commune, soit une réduction de la possibilité forestière de plus de 70 %. Ce scénario représente ni plus ni moins qu'une expropriation de notre entreprise de cette aire commune.

Le projet de réserve de biodiversité du lac Pasteur

Nous désirons d'abord mentionner que nous n'avons pas de commentaires à formuler sur le projet de réserve de biodiversité du lac Pasteur car ce projet n'a pas d'impact sur nos territoires d'approvisionnement. Cependant, la proposition d'agrandissement a pour conséquence de réduire la possibilité forestière de l'aire commune 094-20 de 3 000 m³ (source :MRNFP- secteur forêt document DB34ab), d'où notre intérêt à en modifier la limite sud.

4. PROPOSITIONS :

PROPOSITION 1

Conserver la limite actuelle du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie dans l'aire commune 094-20.

Considérant que le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie a déjà une superficie de près de 3 900 Km², soit l'une des plus imposantes du Québec, et que son agrandissement aurait un impact négatif majeur sur toute l'industrie forestière régionale, nous proposons de conserver les limites actuelles du projet de réserve aquatique.

PROPOSITION 2

Modifier la limite actuelle du projet de réserve aquatique de la rivière Moisie de manière à exclure de cette réserve la totalité de l'aire commune 094-02

Considérant que le projet actuel cause une réduction de la possibilité forestière de l'aire commune 094-02 de 24 % et que son agrandissement à l'ensemble du bassin versant de la rivière occasionnerait une réduction de plus de 70 % de la possibilité annuelle de coupe, nous demandons d'exclure cette aire commune, au même titre que les terres privées adjacentes, du projet de réserve aquatique.

PROPOSITION 3

Modifier la limite actuelle de la proposition d'agrandissement de la réserve de biodiversité du lac Pasteur de manière à exclure de cette réserve le territoire compris dans le canton de Babel

En modifiant la limite de la proposition d'agrandissement de la réserve du lac Pasteur, nous diminuerons l'impact de cet agrandissement sur la possibilité forestière de l'aire commune tout en bonifiant le projet de réserve du lac Pasteur.

PROPOSITION 4

Admettre l'industrie forestière sur le conseil de conservation et de mise en valeur de la partie aval de la réserve aquatique de la rivière moisie, de la réserve de biodiversité du lac Pasteur et de la réserve de biodiversité du lac Bright sand

L'implication de l'industrie forestière dans ce conseil de conservation et de mise en valeur permettrait de créer un lien privilégié entre les différents acteurs concernés et l'industrie. Ce conseil aurait, entre autre, l'objectif de gérer les interventions dans les bassins versant de ces réserves. De cette façon, les différents intervenants pourront se rencontrer et discuter régulièrement des modalités d'interventions à établir pour répondre aux objectifs de protection des réserves.

CONCLUSION

Dans ce document, nous avons résumé notre position par rapport aux projets de réserves de la rivière Moisie et du lac Pasteur.

Le lecteur peut comprendre que nous sommes en grande partie favorables à ces projets. Par contre, nous sommes très inquiets de l'apparente absence de prise de conscience qu'ont certains groupes par rapport aux impacts socio-économiques reliés à leurs revendications.

Nous sommes persuadés qu'il est possible d'atteindre les objectifs du plan d'action Québécois sur les aires protégées tout en permettant à l'industrie forestière de la Côte Nord de continuer d'être un moteur économique de première importance.

ANNEXE A

